

# SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

Contrôle routier du vendredi 9 décembre 2016 à 14h00  
RN 88 – giratoire de Lachamp à Saint Pierre Eynac  
en présence de M. Franck Christophe, directeur des services du cabinet

---

## Bilan provisoire de l'accidentalité

Au cours du mois de novembre, on recense dans le département :

- 10 accidents corporels (14 en novembre 2015),
- 12 blessés (18 l'an dernier),
- aucun décès (deux en 2015).

Le bilan des 11 premiers mois de l'année s'établit à :

- 96 accidents corporels (127 en 2015 ; -24,4%),
- 117 blessés (154 en 2015 ; -34,0%),
- à ce jour, 10 personnes décédées (25 décès l'an dernier ; -60,0 %).

## Bilan des infractions relevées au cours des 10 premiers mois de l'année

Infractions	2015	2016	Variation en %
Vitesse (jumelles)	3 719	3 848	3,5
Vitesse (contrôle automatisé mobile)	9 780	14 360	46,8
Vitesse (contrôle automatisé fixe)	26 463	65 006	145,6
<b>Total vitesse</b>	<b>39 962</b>	<b>83 214</b>	<b>108,2</b>
Rétention vitesse	159	177	11,3
Alcool	763	804	5,4
Rétention alcool	304	328	7,9
Stupéfiants	176	198	12,5

La hausse du nombre d'infractions relevées par les radars automatiques fixes s'explique par :

- la mise en service de radars autonomes sur des itinéraires accidentogènes,
- l'augmentation des vitesses relevées, notamment sur la RN 88 Est, enregistrées par les radars de Saint Ferréol d'Auroure et de Pont Salomon,
- l'équipement de 14 radars de la fonction double-sens.

## La vitesse

## CONTACT PRESSE

**Service départemental de la communication interministérielle**

04.71.09.92.18 - 06.84.63.88.80












presse@haute-loire.pref.gouv.fr - communication@haute-loire.pref.gouv.fr

La vitesse provoque et aggrave les accidents. Elle les provoque car elle réduit les possibilités de manœuvrer à temps. Elle les aggrave puisque plus on roule vite plus le choc est violent et plus les conséquences sont dramatiques.

En 2016, une vitesse excessive ou inadaptée est le principal facteur des accidents en Haute-Loire. Elle est relevée dans 41,7% des accidents corporels et dans un accident mortel sur deux.

En hiver, quand la neige et le verglas rendent les routes particulièrement dangereuses, il convient de suivre quelques conseils de prudence :

- **rouler doucement et prévoir plus de temps pour se déplacer.** En cas de neige, de verglas ou de pluie, adapter sa vitesse à l'état de la route et, en tout état de cause, ne pas dépasser les limitations qui sont abaissées lorsque la chaussée est mouillée.

	CONDITIONS NORMALES DE CIRCULATION	PAR TEMPS DE PLUIE OU AUTRES PRÉCIPITATIONS	VISIBILITÉ INFÉRIEURE À 50 M
Autoroute 			
Autoroute urbaine et route à deux chaussées séparées par un terre-plein central			
Autres routes 			

- **allonger de façon significative les distances de sécurité** car il faut plus de temps pour s'arrêter sur chaussées glissantes.
- **prendre garde aux mauvaises conditions de visibilité** : en hiver, quelle que soit l'heure de la journée, la luminosité est globalement plus faible et la perception de l'environnement plus difficile. Une attention particulière doit être portée aux usagers vulnérables (cyclistes, souvent mal éclairés, conducteurs de deux-roues-motorisés ou piétons généralement vêtus de sombre en cette saison). Si la visibilité est inférieure à 50 mètres, la vitesse ne doit pas excéder 50 km/h, quel que soit l'état de la chaussée.
- **allumer les feux de croisement dès que la luminosité est insuffisante** pour être bien vu par les autres usagers de la route.
- **conserver une conduite souple** en évitant les dépassements intempestifs, les accélérations soudaines ainsi que les freinages brusques.
- **anticiper les risques** en regardant loin devant, en repérant les zones délicates plus exposées au verglas (ponts, sous-bois, zones ombragées ou humides).

En cette fin d'année, le préfet demande aux automobilistes la plus grande vigilance sur les routes, le strict respect des règles de conduite et un équipement adapté lors des épisodes neigeux. Il rappelle que des contrôles routiers sont programmés.